

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	14.05.2014			DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s): Conseil d'Etat	Lié à: ad 14.003
Titre: Amendement au projet de loi sur les chiens (LChiens)	
Contenu:	
<p>Article 20, alinéa 2 ²Le Conseil d'Etat <u>arrête les exceptions et</u> fixe les conditions d'octroi de l'autorisation.</p>	
Motivation (facultatif):	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER